



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, *quai Saint-Antoine, 17,*
et *grande rue Mercière, 32, au 2°.*
A PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co, direc-
teurs de l'Office-Correspondance, *rue des Filles-Saint-*
Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-
DENUNCOUES, *rue Lepelletier, 5.*

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être
adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en
chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

AVIS.

Le 25 juin courant, les bureaux du CENSEUR
seront transférés rue des Célestins, n° 6, au 1er.

Lyon, 20 juin 1842.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

Séance du 16 juin 1842.

Présidence de M. Terme, maire.

Proposition de M. Dupasquier sur les travaux d'endiguement projetés par la
ville de la Guillotière. — Traité relatif à l'ouverture de la rue du Doyenné. — Pro-
position de poursuivre l'annulation d'une souscription d'une édition de luxe de
l'histoire des Hommes illustres de Plutarque, publiée par M. D... — Traité conclu
avec M. Joannard pour acquisition d'un terrain nécessaire à la prochaine ouver-
ture de la rue du Doyenné. — Ouverture d'une rue en prolongement de la rue
Saint-François jusqu'à la rue Puits-d'Ainay. — Rapport sur la proposition tendant
à faire éclairer le Jardin-des-Plantes afin d'y admettre la population jusqu'à onze
heures du soir.

Présents : MM. Acher, Arnould. — Brossette, Bodin, Bruyas. —
Chinard, Couderc. — Donau, Donet, Durand, Dupasquier.
— Falconnet, Faure-Peclot. — Guerre, Guérin-Philippon, Guinet.
— Lacroix-Laval (de). — Menoux, Martin (C.), Mermet, Martin
(P.-P.). — Nepple. — Pons. — Reyre. — Seriziat-Carrichon,
Seriziat. — Vauxonne (de). — Barrillon.

LA SÉANCE est ouverte à six heures et demie.
LE PROCÈS-VERBAL de la séance du 2 juin est lu et adopté.
M. DUPASQUIER appelle l'attention du conseil et de l'administration sur
les travaux que la ville de la Guillotière a le projet d'exécuter dans le but
de se garantir contre les débordements du Rhône. M. Dupasquier déclare
avoir acquis la certitude que les travaux projetés équivaldront à des di-
gues insubmersibles, élevées de deux mètres environ au-dessus des quais
de Lyon. Ces travaux auraient pour résultat de rejeter toutes les eaux du
fleuve sur la ville de Lyon, et d'exposer notre ville à des inondations fré-
quentes et très-dommageables. Il importe de prendre des mesures capa-
bles de prévenir un aussi grave danger.

M. MERMET : Lorsque la ville de Lyon a consenti à contribuer au coût
de construction d'une digue en amont des Brotteaux, il a été stipulé que
cette digue serait submersible. Il serait déplorable que, par l'effet des tra-
vaux projetés par la Guillotière, Lyon fût exposé à de plus dangereuses in-
ondations.

M. REYRE : La digue pour la construction de laquelle la ville de Lyon a
contribué doit être et sera submersible. Il existe, en amont des Brotteaux,
d'autres digues insubmersibles ; mais il ne faut pas confondre ces digues
avec les travaux projetés par la Guillotière. Les travaux pour lesquels un
emprunt considérable a été voté par cette ville ont pour objet d'exhausser
certaines voies publiques. Il est vrai que cet exhaussement est fait dans le
but de garantir la Guillotière contre les inondations ; mais il faut bien re-
connaître qu'en se garantissant ainsi cette ville est dans son droit.

M. BARRILLON : Je ne crois pas qu'on puisse blâmer la Guillotière de
penser à son bien-être et à sa conservation ; cependant il paraît juste et né-
cessaire que, tout en pourvoyant à ses intérêts, cette ville ne mette pas
en oubli ceux de la ville de Lyon à laquelle tant de liens l'unissent.

Il est évident que, si la Guillotière se préserve des inondations du
Rhône, ce fleuve, repoussé de cette commune qu'il envahit maintenant à
chaque débordement, accumulera sur une plus grande hauteur les
eaux refoulées, et envahira notre ville. Il serait extrêmement fâcheux que
les travaux projetés par la Guillotière fussent exécutés sans aucun égard
pour le dommage qu'ils peuvent causer à Lyon. Il me paraît facile de satis-
faire simultanément aux intérêts de ces deux villes : que l'on creuse

derrière la Guillotière un large et profond canal, par lequel, à chaque
grande crue du Rhône, le trop plein du lit ordinaire de ce fleuve pourra
trouver un écoulement inoffensif, et l'on préservera la Guillotière sans
risquer d'inonder Lyon.

Il conviendrait que le conseil invitât M. le maire à vérifier les faits et à
faire des démarches pour obtenir le résultat que je viens d'indiquer.

M. GUERRE présente un exposé sommaire des travaux exécutés ou pro-
jetés pour abriter la ville de la Guillotière contre les invasions du Rhône.
Ces travaux intéressent essentiellement la ville de Lyon par les résultats
qu'ils peuvent produire par rapport à cette cité ; il importe donc de s'oc-
cuper de cette affaire avec une sérieuse attention.

Il est incontestable que chacun a le droit de pourvoir à sa sûreté et à
son avantage ; mais ce droit est subordonné à la condition expresse de ne
pas être exercé au préjudice d'autrui. Cependant, avant que de former
opposition à l'exécution des travaux projetés par la ville de la Guillotière,
il convient de réfléchir et d'examiner. Tout sentiment d'égoïsme doit être
écarté dans une aussi grave circonstance. Il ne faut pas agir d'un côté
pour Lyon et de l'autre pour la Guillotière ; il faut agir pour l'intérêt com-
mun de ces deux villes.

MM. de Vauxonne, Reyre, Menoux prennent successivement la parole.

M. LE MAIRE : Je transmettrai à M. le préfet les craintes qui viennent
d'être manifestées. Je demanderai des renseignements et des explications,
et j'aurai soin de communiquer au conseil les réponses qui m'auront été
faites.

M. LE MAIRE fait lecture d'une lettre par laquelle M. Commarmond,
secrétaire-général du congrès scientifique tenu en 1841 dans la ville de Lyon,
adresse au conseil municipal de cette ville les remerciements du congrès
pour l'éclat dont l'intervention de la ville a entouré cette solennité.

LE CONSEIL décide qu'il sera fait mention de cette communication dans
le procès-verbal de la séance de ce jour.

M. LE MAIRE lit un rapport relatif à une demande adressée à la ville à
raison de la dépense relative aux fêtes publiques dont le congrès scientifi-
que a été l'occasion et l'objet.

Le conseil municipal avait voté pour cette solennité un crédit de 12,000
francs dont l'em. loi avait été indiqué d'avance. Des circonstances que l'on
peut regarder comme causées par des faits de force majeure ont produit
un découvert de 2,500 fr. environ. La commission chargée par le conseil
directeur du congrès d'organiser les fêtes s'est adressée d'abord à la caisse
du congrès pour combler ce découvert ; mais, ayant éprouvé un refus, cette
commission s'est adressée à la ville pour obtenir une subvention complé-
mentaire capable de pourvoir au découvert. M. le maire annonce qu'il
a cru devoir refuser d'accéder à cette demande. Il propose d'ailleurs de
renvoyer cette affaire à l'examen d'une commission.

LE CONSEIL, après avoir entendu successivement MM. Seriziat, de
Vauxonne, Barrillon, Guerre, Menoux, Pons et Durand, renvoie le rap-
port de M. le maire à l'examen d'une commission composée de MM. Cou-
derc, Donet, Guerre, de Lacroix-Laval, Mermet, Pons, Reyre et Seriziat.

M. LE MAIRE lit un rapport présentant à la sanction du conseil le
compte final de l'administration de l'Antiquaille pour l'exercice de 1840.

LE CONSEIL renvoie ce rapport à son comité des finances.

M. LE MAIRE lit un rapport proposant d'approuver une délibération
par laquelle le conseil d'administration du bureau de bienfaisance du
6^e arrondissement a décidé d'acquiescer au sieur Morris un terrain destiné à
recevoir une construction en remplacement d'une autre condamnée à la
démolition par l'exécution de l'ouverture de la rue du Doyenné.

LE CONSEIL approuve.

M. LE MAIRE lit un rapport par lequel il demande d'être autorisé à
décliner la compétence du tribunal civil et à demander le renvoi pardevant
le jury d'expropriation, à raison d'une instance élevée contre la ville
par M. Sarrasin à l'effet d'obtenir paiement d'une surface de terrain cé-
dée à la voie publique.

LE CONSEIL adopte les conclusions de ce rapport.

M. LE MAIRE lit un rapport par lequel il demande d'être autorisé à
faire les formalités nécessaires pour que la ville puisse payer, en toute sé-
curité de bon acquit, la somme de 75,000 f. due à M. le baron Duchamp
pour solde du coût de l'ancienne salle du Grand-Théâtre.

LE CONSEIL approuve.

M. LE MAIRE lit un rapport par lequel il demande d'être autorisé à
défendre contre une instance élevée par M. Latour à raison du dommage
que ce demandeur prétend avoir éprouvé par l'effet de l'expropriation
forcée pour cause d'utilité publique, entamée et ensuite abandonnée, d'un
immeuble dont le sieur Latour est propriétaire.

M. Latour demande 5,000 f. d'indemnité à raison du fait signalé ; cette
demande est infiniment exagérée. Le rapport expose que M. Chazourne,
propriétaire d'un immeuble bien plus considérable et beaucoup plus com-
promis dans cette affaire, avait demandé à la ville, à raison du même motif,
80,000 f. de dommages-intérêts. Cette prétention vient d'être réduite à la
somme de 6,000 f. par un jugement contre lequel la ville appelle comme
étant trop généreux en faveur du sieur Chazourne.

LE CONSEIL vote l'autorisation demandée.

M. LE MAIRE lit un rapport présentant à la sanction du conseil un traité
conclu au nom de la ville avec M. Masson pour amiable transaction sur
une instance basée sur des faits identiques à ceux qui motivent le rapport
précédent.

Ce traité stipule une indemnité unique de 400 f. en faveur du sieur
Masson.

LE CONSEIL approuve.

M. LE MAIRE lit un rapport proposant de poursuivre pardevant les
tribunaux l'annulation d'une souscription prise au nom de la ville à une
édition de luxe des Hommes illustres de Plutarque publiée par le sieur D...

Le rapport expose que deux motifs justifient l'annulation proposée.
D'abord la souscription dont s'agit n'a jamais été explicitement validée
par le conseil municipal ni par l'autorité supérieure ; ensuite l'éditeur ne
remplit pas d'une manière satisfaisante les engagements pris par lui vis-à-
vis du public. L'ouvrage était annoncé comme devant former quinze vo-
lumes à publier en un nombre indéterminé de livraisons ; chaque livrai-
son devait contenir quatre gravures. L'éditeur a bien donné quatre
gravures par livraison ; mais ces quatre gravures n'en font en réalité
qu'une seule produite et reproduite au trait, avant et après la lettre. Quant
au nombre des livraisons, il reste dans un vague indéfini, attendu que
l'éditeur multiplie pour ainsi dire à volonté ses livraisons en multipliant
les motifs de l'unique gravure que chacune d'elles contient à quadruple
exemplaire. Ainsi l'éditeur a introduit dans sa publication des gravures
sans rapport direct avec le texte et représentant des statues qu'il intitule
la Vigilance, l'Ambition, la Richesse, la Tempérance, la Force. Si
l'on considère que chacune des livraisons publiées par le sieur D... coûte
25 fr., si l'on considère que cette publication date de l'année 1826, on
comprend combien les souscripteurs qui y ont adhéré sont exposés à
grave dommage. Déjà la ville a payé 8,000 fr. à l'éditeur ; elle aurait à
payer environ 4,000 fr. encore pour compléter l'ouvrage. Le mal serait
moindre si l'ouvrage valait réellement la somme dépensée ; malheureusement
il n'en est pas ainsi. Dans une lettre écrite pour révéler à M. le
maire les faits qui motivent ce rapport, M. le conservateur de la biblio-
thèque du Palais-des-Arts déclare que récemment, dans une vente publi-
que, les livraisons parues de l'ouvrage dont s'agit ont été vendues 250 fr. !

Les explications qui précèdent décideront sans doute le conseil à au-
toriser la poursuite en annulation. M. le maire propose d'ailleurs de ren-
voyer ce rapport à l'examen du comité du contentieux.

LE CONSEIL prononce ce renvoi.

M. LE MAIRE lit un rapport proposant d'approuver un traité conclu
avec M. Joannard pour cession par ce propriétaire à la ville d'une sur-
face de terrain nécessaire à la prochaine ouverture de la rue du Doyenné.

FEUILLETON DU CENSEUR.

CHRONIQUE THÉÂTRALE.

Dans l'attente solennelle d'un premier comique non sérieux, d'un père
noble et d'un jeune premier rôle de femme qui ait du talent, de la grâce,
du charme, de la beauté et de la voix pour ses trois ou quatre compagnes,
le théâtre des Célestins est forcé de se traîner à travers le plus cacochyme
et le plus soporifique des répertoires. Ajoutez à cela trente degrés de cha-
leur, et vous comprendrez pourquoi, durant cette semaine, la petite salle
des Variétés ressemblait fort à un cabinet d'antiques ou de momies. C'é-
taient toutes sortes de pièces dépourvues de toute espèce de dents ; c'é-
taient trente ou quarante spectateurs plus ou moins courbés sous le poids
de la plus intense léthargie. Mais heureusement voici venir un cargaison
complète de premiers sujets, et d'ici à quelques jours il faut espérer que
la vie et la gaieté seront rendues à cette triste nécropole ; car, après tout,
les artistes ne demandent qu'à vivre et le public à s'amuser.

Cependant, vers la fin de la semaine, *la Nuit aux soufflets* est venue
faire quelque diversion à tant de monotonie, à tant de fatigue, à tous ces
grelots fêlés, à tous ces couplets éreintés, à toutes ces tirades sans fin qu'il
nous faut subir depuis bientôt deux mois.
Il y a presque une idée dans les deux actes de ce vaudeville, et il y au-
rait une idée tout entière s'il fut tombé en des mains plus habiles. Tel
qu'il est, il renferme quelques scènes amusantes, plusieurs traits spirituels
et de bon goût, deux ou trois situations d'un vrai comique ; mais aussi
il faut aller chercher ces lambeaux de comédie à travers beaucoup de lon-
gueurs et toutes sortes de choses fausses et triviales. L'idée première est
empruntée à *la Chartrreuse de Parme* de M. de Stendhal, cet auteur de tant
d'imagination et de style, et qui est mort il y a quelques mois sans qu'il
se soit fait autour de sa tombe le moindre bruit qui annonçât qu'un esprit
d'élite venait de nous quitter, tant les hommes et les œuvres passent vite
en ce temps-ci.

Ce vaudeville, qui a fait d'assez lourdes chutes dans plusieurs villes de
province, a obtenu ici un demi-succès, grâce à M. Poirier qui a su donner
au rôle d'Hercule III une physionomie des plus comiques. C'est lui en
quelque sorte qui a sauvé la pièce ; les autres artistes qui le secondaient
sont ordinairement plus heureux dans d'autres pièces. Quant à la mise en
scène, elle est fort convenable et rappelle quelque peu le confortable du
Vaudeville.

Nous avons eu aussi dans cette semaine le second début de M. Eugène
André dans *Une Position délicate*.

Dernièrement nous avions un comique qui voulait que nous le prissions
comme comique sérieux, et voici maintenant un amoureux qui se présente
comme amoureux comique. A ce compte, la position du feuilletoniste se
compliquerait d'une façon embarrassante. Il y a à l'accouplement mons-
trueux de mots, renversement d'idées à dérouter le peu de jugement
qu'on pourrait avoir.

Pourquoi M. Eugène André n'a-t-il pas choisi pour début des pièces où
l'amoureux est pris au sérieux et où conséquemment il peut faire preuve
de chaleur, de sensibilité, d'entraînement, où il peut enfin se trouver en
face de situations compliquées et vraiment dramatiques ? Loin de là, il

aborde tout simplement des rôles qui appartiennent par leur peu d'import-
ance aux troisièmes amoureux, où dominent les positions comiques, où
l'on peut, au besoin, se passer de tenue, d'élégance, et où le mot porte
pour ainsi dire l'acteur. Dans le rôle de Marancey d'*Une Position déli-
cate*, il a dit convenablement certains passages assez faciles ; mais partout
où il fallait de la finesse, de la flexibilité et ces mille nuances délicates
qu'on ne peut définir, M. Eugène André a échoué. Il y a chez cet artiste
l'étoffe d'un second comique plutôt que celle d'un premier amoureux, et
nous croyons qu'il se trompe d'emploi en jouant les rôles sérieux. Le
théâtre des Célestins, tel qu'il est composé, réclame un jeune premier rôle
de plus de talent et de plus de distinction. Avec M. Eugène André, nous
n'aurions qu'une faible doublure de M. Henri. Alors qui pourra jouer con-
venablement les jeunes premiers rôles des pièces du Gymnase et du Vaude-
ville ?

Donc, malgré nos efforts pour trouver au théâtre, pendant ces derniers
jours, quelque chose qui ressemblât à de grands artistes, à de la comédie
vraiment spirituelle, à du vaudeville immensément bouffon et amusant,
nous n'avons pu trouver qu'un jeune artiste qui fait fausse route et un
vaudeville qui a toutes sortes de prétentions et qui n'est gai qu'à demi.
Force nous est donc de demander au bitume Pelletreau, aux futures
élections, voire même à notre académie provinciale, quelques bribes de
comique et de bouffonnerie.

Si le bitume n'existait pas, il eût fallu l'inventer pour la plus grande
gloire de MM. P. C. G. A. T. Les théâtres de la Gaité et de l'Ambigu of-
frent peu de mélodrames plus compliqués et plus accidentés que celui des
trois rois lyonnais. Rien n'y manque, ni les traits habiles, ni les vic-
times peu innocentes et persécutées, ni même les niais ; et qui sait si,
en sondant profondément cette épopée burlesque, on ne trouverait pas
au fond quelque lambeau d'amour ? Quant au style de l'ouvrage, il est à
la hauteur des situations ; voyez plutôt :

— Monsieur, dit l'un des personnages (acte IV, scène XV), Monsieur,
vous en avez menti !

— Vous me faites pitié, répond le personnage insulté.

— Vous le prenez, monsieur, sur un ton...

— Mais rappelez-vous, mon cher, qu'en certain lieu vous avez échappé
à une magnifique volée de bois vert que je vous réservais.

— Va donc, méchant fanfaron, médiocre industriel qui n'as de courage
qu'à huis clos, va, je l'attends à mon mémoire !...

Et vingt autres traits de cette aménité, de cette distinction, de cet at-
ticisme à faire envie à Falstaff et à tous les Mascarielles présents et à venir.
On sent, dès le début, des gens placés haut sur l'échelle sociale. C'est du
Turcaret plus l'esprit, c'est du Figaro plus les belles manières.

Le seul reproche peut-être qu'on pourrait adresser à ce drame philoso-
phico-industriel, c'est de faire un trop grand abus de lettres avec ou sans
signatures, vraies ou apocryphes, lettres perdues et retrouvées, lettres
énigmatiques, embarrassantes, compromettantes, pulvérisantes.

Quant à la pièce, elle est rendue avec beaucoup de naturel et d'ensemble
par tous les artistes qui appartiennent plus ou moins aux sommités socia-
les. Le grand jeune premier rôle joue avec élégance et finesse ; c'est un
homme qui possède à fond sa *fashion* ; seulement nous goûtons médio-
cremment sa perruque qui frise la calvitie. Les traites ont eu de l'entraîn-
ment, du mordant, de l'imprévu, et les niais, à force d'étonnement, de naïveté

et de bonhomie, ont été fort divertissants. Ces artistes comptent sur
d'excellentes recettes : toute la ville en effet voudra juger par elle-même
de la *moralité* de cet imbroglio.

Voici, dans un autre genre, un scénario de vaudeville dû à la brillante
imagination d'un futur candidat à la députation. Le fait est historique.
C'est un chapitre de plus à ajouter à *l'Art de payer ses dettes*.

Un jour que la vie lui était à charge, ainsi que ses nombreuses dettes,
notre candidat assembla les électeurs de son collège, lesquels étaient tous
plus ou moins ses créanciers, et leur parla ainsi :

— Aujourd'hui, mes chers amis et créanciers, je suis plus que jamais
disposé à m'acquitter envers vous ; mais j'y mets une condition : c'est
que vous m'enverrez cette année à la chambre.

— Oh ! oh ! mais c'est un guet-apens, s'écrièrent tous les électeurs
saisis d'indignation.

— Eh quoi ! vous vous récriez ! je ne m'y serais jamais attendu. Alors,
puisque je ne puis compter sur vous, ne comptez donc plus sur moi. Dem-
ain je fais faillite, et vraiment j'aime mieux cela.

Et tous les électeurs de tourner aussitôt au rouge, au vert, au blanc,
sans aucun respect pour la loi du contraste simultané des couleurs, à
ce point que le candidat eut pitié de ses créanciers aux abois et les rassura
par ces mots :

— Eh bien ! non, trop chers créanciers, il ne sera pas dit que votre con-
fiance en moi sera trompée. Toute réflexion faite, je préfère la députation
qui paiera vos mémoires à une faillite qui nous causerait à tous de cruels
embarras. Votez donc tous pour votre ami et votre débiteur, et j'accepte
votre mandat.

Que pensez-vous de cet habile diplomate ? Il n'y a pas d'élection au-
jourd'hui qui soit plus certaine que la sienne, et avant peu vous le verrez
arriver aux finances.

La comédie académique qui s'est jouée dernièrement offre moins d'in-
térêt. Il s'agissait seulement d'être quelques académiciens libres, et c'est
sur le préfet du département que l'on a mis la main. Les immortels lyon-
nais, n'ayant point, comme à Paris, de ministres et de grands seigneurs
à leur disposition, se recrutent tout simplement parmi les fonctionnaires
publics. Donc voici M. Jayr académicien libre et peut-être fort embarrassé
de son titre, qui est presque une énigme et qui ferait croire que les aca-
démiciens titulaires sont des esclaves. — Esclaves du génie, peut-être ?
Alors ses propriétés risquent fort de rester en friche.

Quant à M. Florimond Levot, les immortels lui ont seulement ac-
cordé de mettre un pied dans le sanctuaire : il a été nommé corres-
pondant.

Ce que voyant et apprenant, vous donnez peut-être votre langue aux
chiens — non enragés — pour découvrir en tout ceci lueur de comédie
ou de vaudeville. Hélas ! c'est que, par le temps qui court, c'est triste et
maussade comme toutes les petites passions qui ne reposent que sur la vani-
té et l'amour-propre. Vous jouez bien, vous, aux dominos ou au wisth.
Laissez ces messieurs jouer à l'académicien libre, non libre, titulaire ou
correspondant. C'est de la comédie de famille, c'est du vaudeville à huis-clos.
Les académies provinciales, au XIX^e siècle, ont plus d'un rapport avec l'ob-
lélisque : ce sont toutes sortes de figures incomplètes, bizarres, indéchif-
frables, hiéroglyphes vivants dont probablement la postérité s'occupera
peu d'avoir la clef.

Ce traité stipule que si l'alignement qui sera ultérieurement adopté pour la rue dont s'agit impose un reculement à une maison que M. Joannard possède à la suite du terrain par lui cédé, ce terrain lui sera payé 4,800 fr., et si la maison désignée est exempte de reculement, ce terrain sera cédé à titre gratuit à la cité.

LE CONSEIL approuve.

M. LE MAIRE lit un rapport proposant :

1° De réduire à 280,000 fr. la subvention de 320,000 fr. que la ville a payée jusqu'à ce jour pour dégrèvement des impôts mobilier et personnel en faveur d'une partie de la population ;

2° De prononcer en principe que la somme économisée par cette réduction de dépense sera, en tant que de besoin, employée à décharger la population de l'embaras des logements militaires, et pourra servir aussi à caserner la garde municipale.

Le rapport contient de longs développements tendant à prouver que la réduction proposée ne porte aucun préjudice aux classes peu fortunées. Ce rapport établit par des chiffres officiels que chaque année la dépense réelle du dégrèvement en faveur de ces classes s'élève à 230,000 fr. Le surplus, complétant les 320,000 fr. alloués par le budget communal, était réparti au marc le franc en dégrèvement sur la masse des contribuables. Si la proposition présentée était adoptée, il resterait encore une somme de 50,000 fr. disponible pour le même emploi.

LE CONSEIL renvoie ce rapport à une commission composée de MM. Brossette, Bruyas, Chinard, Faure-Pecllet, C. Martin, Pons, Riboud, de Vauxonne, Barrillon.

M. FALCONNET, au nom de la commission des plans, lit un rapport proposant d'approuver le tracé d'une rue à ouvrir entre les rues Sainte-Hélène et de Jarente, et destinée à prolonger la rue Saint-François jusqu'à la rue du Puits-d'Ainay.

Cette décision serait subordonnée aux réserves suivantes :

1° La ville s'engagerait à ouvrir la rue dont s'agit seulement à mesure que les propriétaires riverains consentiraient à céder gratuitement le terrain nécessaire à cette nouvelle voie de circulation ;

2° La ville s'engagerait à paver et à éclairer cette rue quand elle serait complètement ouverte.

LE CONSEIL approuve.

M. SERIZIAT-GARRICHON, au nom de la commission des intérêts publics, fait un rapport verbal sur la proposition d'éclairer le Jardin-des-Plantes par 30 candélabres, et de laisser ce jardin ouvert au public jusqu'à onze heures du soir.

La commission chargée de l'examen de cette affaire s'est réunie au nombre de dix membres. Les voix ayant été partagées, aucune décision n'a été prise ; le conseil aura donc à décider lui-même en l'absence de toutes conclusions.

PLUSIEURS MEMBRES demandent que, vu l'heure avancée, cette affaire soit renvoyée à la séance prochaine.

LE CONSEIL prononce le renvoi proposé.

LA SÉANCE est levée à neuf heures et un quart.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

Nous avons annoncé que sous ce titre Timon publierait une brochure politique qui ne pouvait manquer d'avoir un grand retentissement à l'approche des élections. Cette brochure vient de paraître, et nous nous empressons de lui emprunter quelques extraits qui justifient la réputation de talent conquise depuis longtemps par l'illustre écrivain.

Après avoir exposé l'état déplorable de nos finances, Timon continue ainsi :

Tout pays épuisé d'argent est, au dedans, sans force contre l'anarchie, et, au dehors, sans force contre l'étranger.

Tout état qui ne peut faire face aux besoins de la paix peut bien moins faire face aux besoins de la guerre.

Il n'y a pas une de ces maximes qui ne condamne à plein notre système financier.

Encore si, pour avoir voulu faire prévaloir les intérêts matériels sur les intérêts moraux et sur les intérêts nobles, élevés, délicats de notre généreux pays, le gouvernement avait du moins satisfait ces intérêts matériels ! Mais ils souffrent, mais ils crient.

La marine marchande est en décadence, les prisons en délabrement, les canaux et les rivières en pire état d'entretien et de navigabilité, les fortifications en dégradation, les routes de terre en négligence, les routes de fer en retard.

L'agriculture et l'industrie luttent ensemble, le nord contre le midi, les ports contre les campagnes, la canne contre la betterave, les producteurs et les exportateurs des vins et des eaux-de-vie contre les houilliers, les maîtres de forges, les éleveurs de bestiaux et de chevaux et les filateurs de lin. Ils se disputent la curée des tarifs, comme les députés se disputent la curée des faveurs et des emplois.

La misère et les angoisses des pays vignicoles sont telles que l'on a proposé à des percepteurs, faute d'écus, de les payer en vins, et que, dans l'égaré de leur désespoir, quelques Français (ils ne méritent pas ce nom) ont formé le vœu impie d'une séparation d'avec la France.

Mais si notre administration ne s'est pas montrée au dedans très-experte en matière d'économie politique et financière, peut-être qu'elle s'est montrée au dehors ferme, habile et triomphante ?

Or, sommes-nous bien avec les peuples ? non ; avec les rois ? non ; avec l'Espagne ? non ; avec la Sardaigne, Naples, le duc de Modène, — le duc de Modène ! — non.

Avec la Russie, la Prusse et l'Autriche ? non, non.

Avec le Portugal, la Hollande, le Brésil et le Mexique, et Mehemet-Ali, et Rosas, et le bey de Tripoli, et l'empereur de Maroc, et le président Tyler, et le président Boyer, et le pape, et le grand-turc ? non, hélas ! mon Dieu non !

Notre alliance avec l'Angleterre, si laborieusement nouée, se rompt par tous les bouts.

Elle a si bien travaillé le dessous d'Alger que nous y avons perdu, sans l'avoir encore soumis ni colonisé, plus de soixante-dix mille soldats, la fleur de notre brave armée, et 400 millions, la plus pure substance de nos contribuables.

Elle a fulminé contre nous l'excommunication de la quadruple alliance. Elle force avec ses machines, ses houilles et ses lins l'entrée de nos ports, et elle ferme les siens à nos soies, à nos vins et à nos eaux-de-vie.

Sous prétexte d'empêcher la traite, elle affecte la suprématie des mers. Cet Océan qui couvre de ses eaux les trois quarts du globe, il est à elle, sauf quelques pêcheries d'huîtres et quelques zones d'une portée de boulet, à vue des côtes et des forts !

La voilà aussi qui court sur les flots de la Méditerranée ; Gibraltar se dresse devant elle avec ses batteries hérissées de canons, et Malte la salue en passant. Elle domine la Syrie, occupe la mer Rouge, comprime l'Égypte, et par le transit de Suez elle sera bientôt la maîtresse du commerce du monde.

Que d'établissements, que de factoreries, que d'îles, que de mers, que de continents, que d'empires l'Angleterre ne tient-elle pas dans ses mains ? Le Bengale, la côte de Coromandel, Calcutta, Bombay avec cent millions d'Indous ; Ceylan, la reine des épices ; Maurice, si fertile en sucres ; le Canada, si riche en fourrures ; Sainte-Hélène, relâche forcée de tous les bâtiments européens ; la Jamaïque, la plus belle peut-être des Antilles ; le rivage occidental de l'Afrique, ce marché si envié et si florissant de la gomme, des ivoires, de la poudre d'or et des plumes d'autruche ; le cap de Bonne-Espérance et le pays des Cafres, et toute cette côte qu'elle enveloppe, qu'elle étire dans une ceinture de forts et de comptoirs !

Elle médite la conquête de la Chine, s'enfoncé dans l'Océanie et convoite le Sénégal, Java, San-Yago de Cuba et la Havane, l'Algérie peut-être. C'est trop !

C'est trop, c'est beaucoup trop pour notre commerce, notre indépendance, notre honneur !

Je le dis dans toute la sincérité de mon âme, je regarde la paix comme le premier des biens pour tous les hommes, comme le devoir le plus sacré de chaque état envers ses sujets et de l'Europe envers le monde. J'aurais voulu que la France, il y a douze ans, déclarât solennellement à la face de l'univers qu'elle voulait la liberté chez elle, la paix chez les autres, et que, tendant à ses voisins une main amie, elle licenciât la moitié de son

armée ; que, tout entière au travail de son économie intérieure et de sa régénération financière, elle éteignît sa dette avec l'excédant de ses revenus ; qu'elle dégrêât peu à peu les impôts, qu'elle ranimât l'agriculture, les arts et le commerce, et qu'elle tournât sur elle-même, sur l'amélioration physique, intellectuelle et morale de ses 33 millions d'habitants, les forces prodigieuses de son intelligence et de son génie.

Mais une paix imposée par l'étranger et par le déficit, une paix humiliante au dehors, ruineuse au dedans, liée aux bras et aux jambes, sans mouvement, sans dignité, sans gloire, sans fécondité et sans crédit, en voudriez-vous ?

Et si nous en étions là, si ce présent, si cet avenir nous serrent à la gorge et nous étouffent, ne serait-ce pas la faute des ministres, des députés et des électeurs ?

Les ministres, tous et de tous les quantièmes malheureusement, et ceux-ci pas moins ni pas plus que les autres, ne veulent que des élus complaisants, les élus complaisants que des électeurs corrompus, et les électeurs corrompus que des députés productifs.

Or, quand un ministre accorde à un député, à une coterie de députés, il ne peut guère refuser à un autre député, à une autre coterie de députés. Quand un député demande pour soi, son fils, son gendre, son neveu ou ses cousins, ou bien pour son département, son arrondissement, son canton, son clocher, il aurait mauvaise grâce à ne pas vouloir que son camarade demandât aussi pour soi, son fils, son gendre, son neveu ou ses cousins, ou bien pour son département, son arrondissement, son canton, son clocher. Il se fait de la sorte un échange dont l'Etat paie la soule. Les amis passent aux ministres les dépenses et les ministres passent aux amis les recettes.

Ainsi vont toutes ces majorités d'argent, roulant sans principes d'un système à un autre ; et, pour les retenir, le ministère ne les tire pas à soi, il les suit, il leur cède mollement.

Chose admirable ! et comment trouvez-vous qu'il faille que ce soit moi qui défende les prérogatives du gouvernement contre les violences de la majorité et le ministère contre les ministres ?

La chambre, à son tour, n'a pas eu mieux que les ministres, et je dirai même, elle a eu moins qu'eux encore, la haute intelligence de ses droits et de ses devoirs, de sa position et de la nôtre. Tantôt au-dessus, tantôt au-dessous de sa puissance, traînant à la remorque les ministres des trois règimes ou traînée par eux, pacifique par peur, belliqueuse par peur, elle n'a eu que des envies avortées et des résolutions flottantes, et elle a misérablement fini dans l'éparpillement tronçonné des systèmes et des volontés sa vie commencée dans la coalition des volontés et des systèmes.

Je ne parlerai ni de la réforme électorale, ni de la réforme parlementaire, ni de la révision des lois de septembre, ni de la liberté du jury, ni du droit de visite, ni des meurtrissures de la presse, ni de toutes ces grandes questions politiques, de ces questions brûlantes que ma plume allait toucher et que je laisse ; je me renferme dans la question financière, et je n'en veux pas ici traiter d'autre.

Financièrement donc, la chambre n'a-t-elle pas accru la dette au lieu de la réduire ? N'a-t-elle pas forcé, ouvert la main dépensière des ministres, au lieu de la leur fermer ? Ceci est grave, très-grave.

En effet, je reconnais et je dis que la chambre des députés, dans le jeu régulier et constitutionnel de notre gouvernement représentatif, fait les ministres ; mais je dis qu'ainsi que la nation, toute souveraine qu'elle soit, ne saurait et ne pourrait, et par conséquent ne doit pas gouverner elle-même ; ainsi la chambre, tout omnipotente qu'elle soit, ne saurait et ne pourrait, et par conséquent ne doit pas gouverner elle-même non plus. La chambre est chambre, elle n'est pas ministre. Elle n'est pas responsable ; elle ne doit pas, elle ne peut pas l'être. Or, c'est se faire ministre soi-même que d'administrer en indiquant ce qui devra être fait dans tel chapitre, pour telle cause, à telles enseignes et sur tel objet. C'est se faire soi-même responsable, en droit et en fait, que d'imposer aux ministres une dépense qu'ils n'ont pas demandée et qu'ils ne veulent point.

Les ministres qui subissent une dépense forcée manquent donc à leur prérogative, et la chambre excède la sienne.

Et, fiscalement parlant, à quels abus monstrueux, à quelles impuissances finales l'omnipotence de la chambre ne mènerait-elle pas sur ce train le gouvernement et le pays ?

Supposez que la chambre, par un caprice de majorité, par un coup de tête, par une boutade, impose aux ministres une dépense de cinquante millions, en sus du budget, vers la fin du budget. Le gouvernement en appellera-t-il à la chambre mieux informée ? Mais elle est déjà partie. Obtiendra-t-il un amendement de la chambre des pairs ? Mais il est trop tard. Ne fera-t-il pas la dépense ? Mais il désobéirait à la loi. Fera-t-il la dépense ? Mais comme la loi des recettes ne l'a ni prévue ni couverte, par quels voies et moyens sortira-t-il d'affaire ?

Mieux vaudrait le rejet du budget ; car s'il brise les ministres par le refus de concours, il ne brise pas du moins les coffres de la trésorerie par l'effraction d'un vote.

Et maintenant, électeurs, je m'adresse à vous. Que d'autres vous caressent et vous flattent ! C'est le moment, le bon moment, je l'avoue, ou jamais. Moi, je vous dirai la vérité.

Vous savez, mieux que moi que ce n'est pas à la veille d'une faillite qu'un négociant peut entreprendre de belles affaires, ni sans écus qu'un laboureur peut améliorer ses champs. Sachez donc même qu'avec un budget en déficit, jamais un gouvernement n'a pu faire de grandes choses ; jamais, et nulle part, dans l'antiquité, et dans les temps modernes surtout, il n'y eut, sans des finances réglées, de succès pour les armées, de police ni d'ordre pour l'administration intérieure des états, de bonne paix ni de bonne guerre. Avec son argent, Philippe mit Athènes sous le joug ; avec son argent, Auguste pacifia Rome ; avec son argent, Henri IV allait fonder sur l'Allemagne rompue et ruinée ; avec son argent, Napoléon fit ses grandes guerres ; avec son argent, Pitt soudoya les Russes et les Prussiens.

L'Espagne n'a-t-elle pas une population héroïque ? Oui, mais elle manque d'argent. Le Portugal, sans argent, se jette aux genoux de l'Angleterre. Méhémet, sans argent, licencie ses armées et ses flottes. Le Turc, sans argent, n'a ni police, ni lois, ni gouvernement. L'Angleterre elle-même s'épuise, et elle furète, avec ses mille voiles, dans tous les coins du globe, sonde les golfes et les baies, perce les rochers des fleuves, abaisse les cataractes, se fraie au-dessus des montagnes des passages de géant, affronte les glaces du pôle, se brûle aux sables dévorants de la Libye, investit et dépossède les beys, les rajahs, les sultans et les rois, tient à sa chaîne des esclaves blancs, traque les neutres, empoisonne les sujets du céleste empire, et pourquoi ? pour ouvrir des marchés à ses cotons filés, à ses houilles, à ses aciers, à ses machines, à son opium, et pour estampiller les inscriptions semestrielles de sa dette qui la talonne.

Et vous Français, vous contribuables, vous électeurs, vous courez plus vite encore que l'Angleterre sur la pente des abîmes ! Le ministère vous y pousse, les chambres vous y poussent ; vous y pousserez-vous aussi vous-mêmes ? Je le dis vous-mêmes, car c'est vous qui représentez les autres tributaires du budget, c'est-à-dire tous les contribuables ; c'est vous qui nommez les contrôleurs du budget, c'est-à-dire les députés. Nommez donc, je vous en conjure, des députés probes, indépendants, économes, économes surtout ! C'est là, croyez-le bien, la question, la grande, l'immense, l'impérieuse question du moment, car elle intéresse toutes les opinions parce qu'elle touche à toutes les fortunes.

N'oubliez pas qu'en n'élisant que dans un intérêt particulier des députés qui vous rapportent, c'est le très-petit nombre d'entre vous qui en bénéficie, tandis qu'en élisant dans un intérêt général des députés qui économisent, c'est le grand nombre, c'est tout le monde qui en profite.

Ne dites pas que vous n'en payez pas moins d'impôts pour avoir nommé quelques députés économes ; dites plutôt que vous ne payez tant que pour n'en avoir pas assez nommé, et dites-vous aussi que vous payeriez encore davantage si vous n'en aviez pas nommé du tout. Ne dites plus également, pour vous excuser, que vous n'avez jamais lu le budget ordinaire : on vous le donne ; — que vous ne connaissez pas le chiffre de nos dépenses extraordinaires : le voici ; — que vous ne vous doutiez pas qu'il y eût, en outre, tant de dépenses urgentes à prévoir, à voter, à faire et à solder : on vous les donne ; et il y en a cependant encore plus d'omises dans nos chiffres qu'il n'y en a d'indiquées ; — que les ministres heureusement vieillissent sur le trésor : ils l'épuisent ; — que les chambres diminueront la dépense : elles l'accroissent ; — que les industries rivales s'entendent pour vous sauver : elles sont en guerre entre elles et contre vous ; — qu'on fera de nouveaux emprunts : à qui ? — qu'on s'en tirera en augmentant l'impôt foncier, l'impôt de vos maisons, de vos vignes, de vos bois, de vos

terres, l'impôt de votre travail et de vos sueurs. L'impôt par où s'échappent votre vie, vos économies et l'héritage de vos enfants : le peut-on et fera-t-il le mot est sur mes lèvres, je le retiens... mais vous l'avez prononcé ? on fera BANQUEROUTE !

Électeurs de mon pays, représentants des contribuables, contribuables vous-mêmes, contribuables abusés, hommes de plus de simplicité que de prévoyance, souffrez-vous toujours qu'on dise, à voir la manière dont vous avez, depuis douze ans, travaillé dans la législature, que vous tendez rien à votre métier de souverains d'un jour ? Mais, s'il est vrai que nous manquez encore de sens politique, et si vous ne savez guère où vont vos libertés, sachez du moins où va votre argent.

Vous êtes avertis, allez !

Paris, le 18 juin 1849.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

L'agitation électorale a commencé à Paris. Déjà, dans plusieurs arrondissements, des réunions nombreuses ont eu lieu, dans d'autres elles s'organisent, et, d'après les personnes qui président à cette organisation, on peut être certain que la vérité s'y fera jour.

Hier soir, c'était le tour des 2^{me} et 5^{me} arrondissements. M. Tayer, membre du conseil-général de la Seine, était appelé devant les électeurs indépendants du 2^{me} collège, dont il partagera les voix avec M. Delangle, avocat-général à la cour de cassation, placé par conséquent dans une position moins favorable que lui pour se présenter aux suffrages de ses concitoyens avec une parfaite indépendance. M. Marie, lui, comparait de nouveau devant une partie de ses futurs commettants, et il s'assurait de nouveau droits à leurs suffrages, en prenant vis-à-vis d'eux l'engagement d'être à la chambre le représentant d'une politique vigoureusement hostile au ministère de l'étranger et largement progressive.

Hier soir aussi, le comité radical s'est réuni pour décider l'attitude qu'il prendrait dans les élections prochaines, et à quelles conditions il interviendrait en faveur des candidats qui ne partagent pas toutes les idées du parti radical.

Il a été décidé que les radicaux de France seraient invités à prendre aux élections toute la part que leur activité et leur influence personnelle pourraient leur donner ; à présenter des candidats dans tous les collèges où ils auraient quelque espoir de les voir obtenir la majorité ou en approcher ; à voter, dans les collèges où ils se présenteraient sans chances de réussite, pour les candidats qui se rapprocheraient le plus de leurs opinions et qui prendraient d'ailleurs certains engagements. Ces engagements, qui sont loin de résumer tout ce que pense le parti radical, tout ce qu'il désire, tout ce qu'il attend de l'avenir, seront formulés dans une circulaire que le comité adressera, dans trois ou quatre jours, à ses correspondants des départements.

Cette circulaire ne sera pas le manifeste d'un parti d'une opinion : sous l'empire des lois qui nous régissent, les radicaux, bien qu'ils ne veuillent que la grandeur et la prospérité de la France, ne sauraient dire franchement toute leur pensée ; ce sera un programme de participation pratique aux élections. Les radicaux prouveront par là qu'ils ne repoussent personne, pourvu qu'on soit adversaire déclaré de la politique d'abaissement imposée à la France, pourvu qu'on ne se montre pas, comme la phalange ministérielle de M. Guizot, ennemi de toute espèce de progrès.

— On pense que le ministère soutiendra la discussion de l'adresse dans la courte session du mois d'août de la nouvelle assemblée, si toutefois les élections lui donnent une majorité sûre et solide ; autrement la chambre sera prorogée jusqu'au mois de décembre, dès que la vérification des pouvoirs sera faite.

— Il paraît certain que lord Cowley a obtenu de M. Guizot un sursis de quelques semaines pour la publication de l'ordonnance concernant l'augmentation des droits sur les produits de l'industrie linière, afin de donner le temps au cabinet de Londres de renouer les négociations commerciales. Plusieurs agents du ministère du commerce anglais sont en effet attendus à Paris.

— Des lettres particulières de Londres annoncent que lord Aberdeen, ministre des affaires étrangères, est assez gravement malade pour que l'état de sa santé inspire de vives inquiétudes à ses amis.

— M. Sauzet, ex-président de la chambre des députés, a quitté le Palais-Bourbon ; il est parti hier pour Lyon.

— Il semble, à voir l'activité avec laquelle sont poursuivis les travaux d'embailllement de la capitale, que le ministère craigne qu'il ne lui revienne une majorité parlementaire peu disposée à voter la continuation de ces travaux, non moins inquiétants pour l'avenir de nos libertés que pour celui de nos finances.

Le Mont-Valérien, Saint-Denis, Romainville, Noisy-le-Sec, Rosny, Nogent, Vincennes, Charenton, Ivry et Issy seront en état de recevoir des canons à la fin de l'année. Ces seuls forts suffiraient déjà pour affamer Paris et le dominer.

Les forts les moins avancés ne sont que de seconde et troisième classe comparativement.

15,000 hommes sont tous les jours occupés aux travaux.

Quant à l'enceinte continue, il est évident, au train dont on la mène, qu'elle n'est qu'un accessoire qu'on ne devait pas refuser, comme l'a dit assez naïvement M. le maréchal Soult, mais qui ne doit passer qu'après le principal.

— Le baron de Richemont, qui s'est acquis quelque célébrité en cour d'assises, comme prétendant de la couronne de France sous le titre de Louis XVII, duc de Normandie, a été arrêté hier à Neuilly pour rupture de ban, en vertu d'un mandat du préfet de police.

Ce n'est pas à raison de ses antécédents politiques que M. de Richemont était recherché ; mais il paraît qu'il a subi en province par suite d'escroqueries, sous les noms d'Hébert et de Claude Perrin, plusieurs jugements qui le soumettent à la surveillance, et c'est sous ce dernier nom qu'était le mandat en vertu duquel il vient d'être arrêté.

Cet homme dont la vie a été si singulière et si agitée est entièrement paralysé et peut à peine marcher. Il se défend d'être l'individu connu sous le nom de Claude Perrin et paraît avoir renoncé à ses prétentions politiques. Il s'occupait de créer une compagnie d'assurances qui aurait pris pour titre *la Bonne Foi*. Il a été écroué au dépôt de la préfecture.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 JUIN.

Les fonds anglais étant arrivés en baisse de 1/4 0/0, la rente a aussi ouvert en baisse.

Dès les premières affaires, elle a été offerte à 79 92 1/2, et le premier cours au parquet a été 79 90.

La baisse a continué après l'ouverture, et la rente est tombée, pour ainsi dire sans réaction, jusqu'à 79 60, cours auquel elle est restée offerte au parquet et dans la coulisse. On n'assignait aucune cause particulière à cette baisse ; on a seulement remarqué que le comptant était très-abondant.

Cinq 0/0, 119 15. — Quatre et demi 0/0, 690 00. — Quatre 0/0, 101 60. — Trois 0/0, 79 45. — Banque, 5350 00. — Obligations de Paris, 1500 00. — Naples, 105 60. — Dette active d'Espagne, 25 5/4. — Etats-Romains, 104 1/4. — Cinq 0/0 belge, 103 5/4. — Trois 0/0 belge, 60 00. — Banque belge, 780 00. — Caisse Lafitte, 1052 50, 5050 00. — Emprunt de 1841, 00 00.

L'horrible assassinat qui a été commis en plein jour à Apregnéins, commune de Saint-Germain-les-Paroisses (Ain), est encore enveloppé de mystère. On ne peut lui trouver de motif que dans le désir d'assouvir une infâme brutalité, à moins que l'appât d'une chaîne d'or que la victime avait, dit-on, au cou ce jour-là, n'ait poussé le meurtrier. Cette femme n'avait aucun ennemi, elle était bien venue de tout le monde; ainsi aucun motif de haine ou de vengeance ne peut avoir été le mobile du crime. Mais d'autre part il n'apparaît aucune trace de violence sur le corps, aucun indice de lutte sur les lieux, aucun cri d'entendu, personne de remarqué dans les alentours; et tout cela se passait à trois heures après midi, au centre de trois ou quatre villages. Une arrestation a été faite, mais elle jette jusqu'ici peu de jour sur un crime si épouvantable. Il y a là un mystère contre lequel l'esprit se soulève et s'irrite. Espérons qu'aide par le concours des habitants de la contrée, la justice parviendra à le dévoiler.

— On lit dans le *Journal de Saint-Etienne* :

Samedi dernier, dans un des chantiers de Lavalla, le nommé Jean Bonnet, père de famille de cinq enfants, bourrait son coup de mine en se servant d'une épingle en fer. L'explosion subite de la charge l'a atteint; il est mort sur le coup.

— Dans la journée de vendredi dernier, une somme de deux mille et quelques cents francs a été volée au préjudice de la demoiselle Bénite-David, tailleur, rue Mi-Carême, à Saint-Etienne; ce vol a été commis à l'aide d'effraction et avec le concours de plusieurs individus. Cinq sont arrêtés comme auteurs ou complices.

Nouvelles Diverses.

Les papeteries se sont établies en France dans le cours du XIII^e siècle. Une lettre de Joinville à Louis X, vers 1315, est écrite sur du papier de lin; le testament d'Othon VI, comte de Bourgogne, est écrit sur le même papier, quoique daté de 1302. L'Allemagne eut des papeteries long-temps après l'Espagne et la France. La première papeterie de chiffons fut établie dans ce pays vers 1312, à Padoue en 1360, à Nuremberg en 1390, à Bâle en 1470, en Angleterre en 1388, à Dartford (comté de Kent). Les premiers papiers vélinés préparés en France ont été fabriqués en 1785, par Montgolfier, à Annonay.

— Les journaux de Gand et de Bruges disent que la misère fait d'effrayants progrès dans les campagnes des Flandres où les ouvriers tisseurs sans travail parcourent les villages, visitant les principales fermes par bandes de trente à quarante, dit le *Journal de Flandres*, mettant à contribution et rançonnant les cultivateurs.

— Les chemins de fer vont s'étendre jusqu'en Asie : un arrêté du roi des Pays-Bas porte que, pour favoriser le transport des produits et marchandises de Samarang à Kétoe, pays dit des Princes, à Java, il sera construit un chemin de fer dont le service se fera au moyen de wagons de fer tirés par des buffles, des bœufs ou des chevaux.

Nouvelles Etrangères.

ESPAGNE.

Une ordonnance rapportée dans la *Gazette* du 11, contient des dispositions d'une nature peu bienveillante pour notre commerce. Jusqu'à ce jour les postes espagnoles s'étaient prêtées sans obstacle au transport des livres imprimés en France, qu'elles assimilaient, pour la perception de la taxe aux feuilles périodiques publiées à l'étranger. Désormais cette faculté cessera d'exister, et les employés établiront le prix du transport en raison du poids des objets. Ainsi l'a résolu M. Infante. Dans sa circulaire à la direction générale des courriers, le ministre, pour justifier sa mesure, s'appuie sur le spécieux motif que les malles-postes sont surchargées par les envois continuel que fait notre librairie, et qu'il résulte de cet encombrement des retards dans le service et un grave préjudice pour les intérêts du trésor.

A notre avis, cette décision ne produira pas les avantages qu'en attend le gouvernement espagnol: elle aura seulement pour effet d'accroître le marasme commercial qui afflige les deux pays. Nous pouvons presque garantir que nos voisins auront plus à souffrir que nous-mêmes d'un état de choses qui devient chaque jour plus désastreux.

— L'interrogne ministériel se prolonge en Espagne au-delà de toutes les prévisions. Depuis la séance du 28 mai, qui a amené la chute du cabinet Gonzalez, il a été impossible de présenter une liste de candidats dont l'influence aux cortès fût suffisante pour s'assurer une majorité. La coalition a su vaincre; mais, composée d'éléments trop hétérogènes pour pouvoir profiter du succès, le partage des portefeuilles l'arrête et l'embarrasse. De là naissent toutes les difficultés qu'a rencontrées et que rencontre encore le maréchal Rodil.

Cependant les journaux de Madrid du 11 juin assurent que la crise est au moment de cesser, et que la *Gazette* ne tardera pas à insérer les ordonnances qui constituent le nouveau cabinet. S'il faut même ajouter foi à l'assertion d'une feuille semi-officielle, la répartition des portefeuilles aurait été arrêtée ainsi qu'il suit :

- Guerre et présidence du conseil, le général Rodil;
- Affaires étrangères, le comte d'Almodovar;
- Intérieur, M. Landero;
- Finances, M. Calatrava;
- Grâce et justice, M. Pio Laborda;
- Marine et commerce, M. Capaz ou M. Vadillo.

— A la bourse on s'entretenait beaucoup de la rentrée de M. Aguilar, chargé d'affaires à Lisbonne. La coïncidence de ce retour avec les embarras actuels donnait lieu de supposer que ce diplomate n'avait été rappelé que pour figurer parmi les nouveaux élus. On croyait même qu'il serait nommé au département des affaires étrangères, en remplacement du comte d'Almodovar qu'on serait bien aise de conserver comme président du sénat, fonctions qui conviennent beaucoup mieux à sa capacité et à ses antécédents.

AMÉRIQUE.

On a reçu par voie d'Angleterre et par le paquebot à vapeur *Englana* les nouvelles suivantes sur des scènes déplorables dont la Nouvelle-Orléans était le théâtre et qui n'étaient point encore arrivées à leur terme :

« L'émeute a commencé le 20 mai, au sujet de la reprise des paiements en espèces de celles des banques dont les portes n'ont pas été fermées. Le 21, à près de midi, l'émeute se grossissait depuis le matin, et cependant l'autorité ne s'était manifestée jusqu'alors que dans la personne de quelques watchmen qui purent arrêter cinq ou six individus. On fit ensuite une démonstration pour se porter aux prisons; mais à ce moment quelques citoyens et quelques milices parurent: cela suffit pour que les choses n'allassent pas plus loin; puis une forte ondée acheva de rétablir l'ordre, au moins en apparence.

» Pendant la nuit, il y a eu des patrouilles et des réunions de milice sur plusieurs points de la ville, et la nuit s'est passée sans mal; seulement, à la pointe du jour, on a trouvé sur les murs des proclamations qui appellent le peuple en armes, pour cet après-midi, sur la place publique, et pour mettre fin à l'oppression de ceux qui vivent des malheurs du temps. La milice, de son côté, va se réunir, et nous verrons ce qu'il en sera; mais nous pensons qu'il n'en résultera rien de sérieux, nos municipalités ayant annoncé ce matin avoir pris des dispositions pour que leurs billets puissent circuler au pair.

» Du 22 au matin. — L'agitation continue; toute la milice est sous les armes. Hier au soir, deux agents de l'autorité ont été assassinés. »

Le Gérant responsable, B. MURAT.

CORS AUX PIEDS. — Nous rappelons aux personnes qui en souffrent ou qui ont des onguens et durillons, que le TAFFETAS GOMMÉ de M. PAUL GAGÉ, pharmacien à Paris, est le seul qui les guérisse radicalement, en en calmant instantanément les douleurs. — Il se vend à Lyon, chez MM. André, place des Célestins, et Vernet, place des Terreaux.

tiété, du rétablissement du culte catholique en Algérie, lorsqu'il lui envoyait son portrait en or, lorsqu'il le faisait chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire, il ne s'attendait pas à ce que M. Genty de Bussy ferait un jour de ses félicitations et sa munificence un texte de réclame électorale. Mais où ne va-t-on pas chercher des titres à la députation quand on est candidat ministériel et quand on pense que l'appui de M. Guizot ne suffit pas pour vous faire réussir!

M. Edmond Halphen, dont la candidature au collège de Neufchâteau a donné lieu à des bruits très-fâcheux pour M. Gauguier qu'il aspire à remplacer, vient d'adresser à plusieurs journaux une lettre dans laquelle il déclare qu'il n'a existé et qu'il n'existe entre M. Gauguier et lui aucun rapport d'intérêt soit direct, soit indirect; qu'il n'a été pris par lui ou en son nom aucun engagement envers qui que ce soit; qu'il n'a été fait aucune promesse ni par lui ni par ses amis.

Nous enregistrons cette déclaration de M. Halphen; mais nous nous permettons de lui demander comment il se fait que, parfaitement inconnu à Neufchâteau, parfaitement inconnu à Paris et dans tout le reste de la France, la pensée lui soit venue de se présenter aux électeurs de Neufchâteau pour remplacer M. Gauguier.

Chronique.

LYON.

C'est par erreur des compositeurs de l'imprimerie que les noms des avocats qui ont plaidé dans l'affaire du congrès scientifique à Vienne ont été défigurés dans notre numéro du 19 juin. M. Ponsard a porté la parole au nom de M. Donna, maire de la ville de Vienne, et M. Feyteau pour M. Commarmond.

— Le pont du Palais-de-Justice a subi les épreuves de rigueur; il est maintenant ouvert à la circulation.

— M. le prince de Joinville, qui se rend à Toulon, est arrivé à Lyon samedi; il en est reparti hier matin par l'un des bateaux à vapeur du Rhône.

— M. Provence, ancien directeur des théâtres de Lyon, vient de prendre la direction du théâtre de Strasbourg.

— Le tableau de M. Leuillier représentant le désastre du *Vengeur*, qui a figuré avec honneur à la dernière exposition de la société des Amis des Arts, va, dit-on, prendre place dans une des salles de notre musée.

— Les nombreux promeneurs qui vont le soir prendre le frais sous les tilleuls de la place Bellecour se plaignent que la musique militaire, qui se fait entendre deux fois par semaine, ne commence pas à sept heures comme les autres années. Les musiciens viennent à six heures et s'en vont avant sept heures.

— Lundi 11 juillet prochain, il sera procédé dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, à l'heure de midi, à l'adjudication au rabais de l'éclairage à l'huile de la ville de Lyon pendant six années qui devront commencer le 1^{er} novembre 1842 pour finir le 31 octobre 1848. Les rabais seront de tant pour cent sur les prix ci-après qui serviront de point de départ pour les offres, savoir :

Par bec et par heure d'éclairage :

- Pour les mèches de 26 lignes de circonférence. . . . 5 c. 68/75
- Pour les mèches de 21 lignes de circonférence. . . . 3 91/30
- Pour les mèches plates de 6 lignes de largeur 1 54/70

Tout soumissionnaire, pour pouvoir concourir à l'adjudication, devra justifier qu'il a déposé à la caisse de la ville une somme de 8,000 f. en numéraire, à titre d'exécution provisoire des conditions du cahier des charges.

— M. Arlès-Dufour a été élu membre du conseil municipal de la Guillotière par la section nord des Brotteaux.

M. Sauvignet, chef d'institution aux Hironnelles, a été nommé par le quartier de la Croix.

M. Thibaudon a été élu dans le même quartier, après un scrutin de ballottage avec M. Marchet.

— MM. Achard-James et d'Angeville viennent d'être réélus membres du conseil central des salles d'asile catholiques par le comité supérieur de l'instruction primaire.

— M. le maire de Lyon vient de publier l'arrêté de clôture des listes électorales communales de 1842. Le nombre des électeurs communaux est définitivement fixé, savoir : 4,777 électeurs censitaires et 577 électeurs qualifiés.

— Une vieille fille âgée de soixante-six ans, aveugle et réduite à la plus grande misère, est montée sur le toit de la maison qu'elle habitait, rue des Farges, et s'est précipitée dans la rue d'où on l'a emportée au dépôt des morts.

— La désertion de l'abattoir continue; dernièrement encore un des principaux bouchers de cette ville a abandonné cet établissement, et son absence laissera un vide sensible dans les recettes.

Ce qu'il y a de singulier, c'est que cet industriel est justement le fournisseur de l'Hôtel-Dieu, de la Charité et du Collège, établissements patronnés par la ville et pour lesquels elle s'impose des sacrifices plus ou moins onéreux.

— La 90^{me} livraison de la *Revue du Lyonnais* vient de paraître; elle contient les morceaux suivants :

- Deux fragments en vers, par M. Daniel.
- Tableaux littéraires de l'Allemagne et de l'Angleterre, par M. Eichhoff.
- Examen des leçons sur la philosophie de Kant, par M. Bouillier.
- Un *Forçat*, nouvelle par M^{lle} Jane Dubuisson.
- Appréciation de l'ouvrage de M. Blanc-Saint-Bonnet, par M. de La Prade.
- Revue bibliographique, par M. Demogeot.

— Mardi 21 juin, à huit heures et demie du soir, dans la salle de l'hôtel du Nord, un concert vocal et instrumental sera donné par MM. Hippolyte Arnaud et Amédée Dubois, violoniste. En voici le programme :

- 1^o Trio pour piano, violon et violoncelle exécuté par M^{lle} Alexandre et MM. Cherblanc et George Hainl. — Mayseder.
- 2^o Mélodie chantée par M. Arnaud. — Clapissou.
- 3^o Air varié composé et exécuté par M. Amédée Dubois.
- 4^o Air chanté par M^{lle} ***.
- 5^o Solo de violoncelle composé et exécuté par M. George Hainl.
- 6^o Duo de la *Reine de Chypre* chanté par MM. Arnaud et ***. — Halévy.
- 7^o Fantaisie composée et exécutée par M. A. Dubois.
- 8^o Romances composées et chantées par M. Arnaud : *Au départ, au retour, — les Grands et les Petits, — le Courroux de la Grand-Maman.*
- 9^o *Le Tremolo*, caprice, exécuté par M. A. Dubois. — Bériot.
- 10^o Duos bouffes chantés par MM. Arnaud et *** : *Quand les Chasseurs sont amoureux, — Le duc de Felire et Les Gardes-Françaises.* — Clapissou.

NOTA. — On trouvera des billets chez tous les marchands de musique et chez le concour du Cercle Musical.

Il paraît que les sursis sollicités, soit collectivement, soit individuellement, par les propriétaires vinicoles de la Gironde, pour le paiement de l'impôt, n'ayant pas été accueillis, on a procédé à de nombreuses saisies dans différentes localités.

La loi, quelque rigoureuse qu'elle soit en matière d'impôt, devrait agir; mais pouvait-on présumer qu'en cette triste circonstance les exécuteurs du fisc auraient ordre d'accomplir leur mandat de la manière la plus rigoureuse?

Toutes les saisies opérées fixent la vente à un jour très-rap-proché.

Si nous sommes bien informés, le fisc, malgré son impitoyable rigueur, aurait eu cependant quelques ménagements pour plusieurs électeurs dont on espère beaucoup. Nous sommes à la veille des élections: l'autorité a craint de s'aliéner un certain nombre de voix fidèles jusqu'à ce jour; on se flatte de vaincre les convictions politiques par les intérêts matériels.

Mais, quant aux hommes dont on n'attend rien, on les exécute sans autre forme de procès: pour eux, ni ménagements, ni sursis; on les saisit partout et toujours. Ont-ils des vins qu'ils offrent, le fisc n'en veut pas. Ce serait un moyen légal de constater leur avilissement et peut-être même l'impossibilité de la vente. Il lui faut mieux que des vins: il attaque le contribuable dans la propriété elle-même, en faisant vendre les bestiaux d'exploitation, sans lesquels point de culture, point de revenu.

Il nous semble que les vinicoles sont trop malheureux pour être traités sans pitié et sans égard. La loi ordonne la saisie, sans doute; mais ici l'autorité fait plus que la loi n'a voulu.

(Indicateur bordelais.)

Voici quelques détails sur les bateaux à vapeur de la marine romaine qui ont quitté le 17 le port de Saint-Nicolas, à Paris, et dont les enseignes papales, qui déployaient au vent les figures de saint Pierre et de saint Paul, excitaient chaque jour la curiosité du public parisien. Ils vont remonter la Seine et l'Yonne, traverser le canal de Bourgogne et descendre à Marseille par la Saône et le Rhône. Après avoir visité les divers ports du littoral, Toulon, Livourne, Gènes, Civita-Vecchia et Ostie, les bâtiments du saint-père remonteront le Tibre jusqu'aux murs de Rome.

Ils ont été, comme on le sait, construits en Angleterre pour le compte du gouvernement romain et n'offrent dans leur exécution, soit dit en passant, rien que n'eussent pu, tout aussi habilement et sans plus de dépenses, établir nos constructeurs. Les trois bateaux sont en fer et de la force chacun de trente chevaux. Ils portent trente marins d'équipage commandés par M. Cialdi, colonel de la marine papale et officier fort instruit. C'est lui qui, l'année dernière, a dirigé avec un plein succès l'expédition chargée de transporter de Thèbes à Rome les remarquables colonnes d'albâtre et de granit dont Mehemet-Ali a fait don au saint-père pour sa basilique de Saint-Paul. Les steamers de la marine romaine sont destinés à remorquer les bâtiments qui remontent le Tibre.

La navigation du Tibre, particulièrement à la remonte, est difficile, fort embarrassée pendant la saison des basses eaux, et a jusqu'à présent apporté un sérieux obstacle à l'extension du commerce de Rome et des provinces qui avoisinent la capitale du monde chrétien. C'est à Ripa-Grande, à l'embouchure du Tibre, que stationnent habituellement les navires étrangers qui commercent avec Rome; mais cette station est si incommode, si insalubre, que la plupart des bâtiments préfèrent opérer leurs échanges ou leurs transbordements à Civita-Vecchia, d'où les marchandises sont transportées jusqu'à Rome, et vice versa, par navires italiens. Marseille jusqu'ici entretient donc fort peu de relations directes avec Rome.

L'établissement des bateaux à vapeur du Tibre ne peut manquer d'être avantageux à notre commerce en particulier, les marchandises que nous expédions à Rome consistant généralement en soieries ou autres tissus, en vins de prix, en meubles, merceries, modes et autres objets de volume ou de poids, qui s'approprient parfaitement à la navigation à vapeur.

En 1840, d'après le tableau de l'administration des douanes, le nombre de traversées directes entre Marseille et les ports des états romains a été, pour l'aller, de 165, et, pour le retour, de 76, représentant un transport total de 17,825 tonneaux et une valeur de 4,782,000, dont près des 3/4 formés par nos exportations. Rome, principal centre de consommation, ne figure sur le tonnage total que pour 2,350 tonneaux.

Ainsi, chaque jour s'étend et s'accroît dans le bassin de la Méditerranée la navigation à vapeur. Déjà notre beau service des bateaux-postes y rivalise avec ceux de l'Angleterre et de l'Autriche, et voici le gouvernement romain qui donne l'exemple aux autres états de la péninsule italique pour établir de plus étroites relations entre elle et les puissances commerciales du continent. Il leur ouvre son Tibre aux souvenirs héroïques. Paris, avec ses idées et ses choses, se rapproche de Rome, et la traversée de Rome à Marseille, que les trirèmes victorieuses de Duilius eussent à grand-peine espéré d'effectuer en plusieurs semaines, nos pacifiques bateaux à vapeur la réalisent aujourd'hui en moins de temps qu'il n'en fallait à un citoyen romain pour se faire transporter en litière des vallons de Tibur aux coteaux d'Arpinum.

La cour royale de Paris, statuant dans l'affaire du *Temps*, a, par arrêt du 18 juin, condamné MM. Conil et Coste à 20,000 f. d'amende. Nous donnerons demain le texte de cet arrêt qui a réformé sur plusieurs points importants le jugement de première instance.

M. Genty de Bussy a déjà fait bien du bruit dans le monde électoral, mais il paraît que ce candidat est destiné à faire encore plus d'une fois parler de lui. A la lettre si curieuse que toute la presse a déjà citée de lui, nous ajouterons la lettre suivante adressée à un électeur du collège *extrâ muros* de Lorient, où l'on sait que M. Genty de Bussy se porte en concurrence avec M. de Labourdonnaye :

Ministère de la guerre.

Monsieur, A part les titres que j'espère réunir pour obtenir le suffrage des électeurs de l'arrondissement de Lorient, et dont vous trouverez ci-joint l'abrégé, permettez-moi, monsieur, d'ajouter les suivants. C'est pendant que j'étais à la tête de l'administration civile en Algérie que le culte catholique qui en était banni depuis 1400 ans a été rétabli, et c'est moi qui ai eu l'honneur d'attacher mon nom à cette belle œuvre. J'ai reçu à cette occasion des lettres de félicitations du saint-père; j'ai reçu aussi de lui son portrait en or, enfin la croix de l'ordre de Saint-Grégoire.

Je ne veux pas m'étendre davantage sur ce sujet. J'ai les preuves authentiques de ce que j'avance. Vous les apprécierez, Monsieur, et vous verrez s'ils peuvent me donner quelques droits à votre confiance.

Veuillez agréer, monsieur, quoi qu'il advienne, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

GENTY DE BUSSY.

Assurément, lorsque le saint-père adressait à M. Genty de Bussy une lettre dans laquelle il se réjouissait, comme chef de la chré-

FAILLITE
Decaen frères et C^e et Decaen et C^e.

FABRICANTS DE PORCELAINE A GRIGNY.

CONCORDAT OU CONTRAT D'UNION.

MM. les créanciers de la faillite des sieurs Decaen frères et C^e et Decaen et C^e, ci-devant fabricants de porcelaine à Grigny, commune de Grigny (Rhône), dont les titres ont été vérifiés, les créances affirmées, sont invités à se rendre, le mercredi vingt-deux juin courant, à onze heures du matin, en la salle des délibérations du tribunal de commerce de Lyon, Hôtel-de-Ville, place des Terreaux, à l'effet : 1^o de prendre connaissance du bilan définitif rédigé par les syndics; 2^o d'entendre le compte qui sera rendu par ces derniers sur les formalités qui ont été remplies, les opérations qui ont eu lieu; 3^o de délibérer sur la formation du concordat qui pourra être proposé par les sieurs Decaen frères et C^e et Decaen et C^e. S'il n'intervient point de concordat, MM. les créanciers, étant de droit en état d'union, devront donner leur avis tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics.
Lyon, le 14 juin 1842.
Le juge-commissaire, EM. MOUTERDE. (5384)

Etude de M^e Fauché, huissier, à Lyon, place du Palais-de-Justice, n^o 1.

Jeudi vingt-trois du courant, à neuf heures du matin, sur la place Lévis, à Lyon, il sera vendu aux enchères publiques et au comptant divers objets mobiliers, tels que lits, commodes, tables, consoles, établis de menuisier, glaces, secrétaire, chaises, fauteuils, etc., etc. (2732)

Même étude.

Vendredi vingt-quatre du courant, à neuf heures du matin, sur la place du Marché, à la Croix-Rousse (Grande-Place), il sera vendu aux enchères publiques et au comptant divers objets mobiliers saisis, consistant en métiers, mécaniques à la Jacquard, table, placard, horloge, buffet, chaises, etc., etc. (2735)

Etude de M^e Dufaire.

Mardi vingt-un juin mil huit cent quarante-deux, à dix heures du matin, sur la place du Pont de la ville de la Guillotière, il sera procédé à la vente d'objets saisis, consistant en billard, tables, tabourets, comptoir, buffet de salle et autres objets. (5383)

VENTE AUX ENCHÈRES
D'OBJETS MOBILIERS

Dépendant de la succession du sieur André Bouquier,

Qui était logeur à Lyon, quai Puits-du-Sel, n. 120.

Mardi vingt-un juin 1842, à quatre heures du soir, il sera, dans le domicile susdit, procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères des objets qui suivent :

Commode, tables, chaises, horloge, poêle, lits garnis, linge de corps, vêtements à l'usage d'homme, batterie de cuisine, et autres objets.

Cette vente sera faite à la requête des héritiers de M. André Bouquier et en suite d'une ordonnance rendue par M. le président du tribunal civil de Lyon, duement en forme. (2235)

ÉTUDE DE M^e DUCRUET, NOTAIRE, QUAI DE L'ARCHEVÊCHÉ, A LYON.

A VENDRE A L'AMIABLE.

UN BEAU

DOMAINE,
réunissant l'utile à l'agréable.

SITUÉ A LISSEUX, CANTON DE LIMONEST, à seize kilomètres de Lyon,

AYANT UN PAVILLON ET UN MUR QUI LONGE LA ROUTE DE PARIS A LYON.

La maison de maître est exposée au midi et à cinq minutes de l'église. Elle est vaste et commode, placée entre jardin anglais et verger, pièce d'eau servant de lavoir et alimentée par une source d'eau vive, grands bâtiments pour l'exploitation, logement du granger, écuries, fenils, hangars, caves, pressoir, foudres, cheptel composé de tout ce qui est nécessaire à l'exploitation du domaine.

Ce domaine se compose de prés, vignes, terres, bois d'agrément, jardins et vergers, le tout garni de plus de mille arbres à fruits en plein rapport, et de la contenance environ de douze hectares vingt-huit ares.

On donnera toutes facilités pour le paiement. S'adresser, pour plus amples renseignements, chez M^e Ducruet, notaire, quai de l'Archevêché, à Lyon. (4510)

ÉTUDE DE M^e LAFORÊST, NOTAIRE A LYON, RUE DES MARRONNIERS, 1.

VENTE AUX ENCHÈRES

D'UNE

JOLIE PROPRIÉTÉ

Située à la Guillotière, grande route de Vienne, 27.

Cette propriété se compose de maison bourgeoise, bâtiments d'exploitation et tènement de fonds, cultivé la plus grande partie en jardin, le tout contigu, de la contenance d'environ 71 ares 11 centiares.

Cette vente aura lieu le 30 juin 1842, à onze heures du matin, à Lyon, en l'étude et par le ministère dudit M^e Laforest, chargé de traiter de gré à gré. (4958)

MÊME ÉTUDE.

VENTE A L'AMIABLE,

D'UNE PROPRIÉTÉ

Située à la Guillotière, rue d'Enfer, 2.

Cette propriété se compose de bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, pré et jardin contigu, de la contenance d'environ 1 hectare 29 ares 50 centiares, clos de murs.

Les fonds sont de première qualité et dans le meilleur état possible.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, audit M^e Laforest. (4937)

ÉTUDE DE M^e LAVAL, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-PIERRE, N^o 10.

ON DEMANDE UN ASSOCIÉ ayant des connaissances commerciales pour une brasserie de bière en pleine activité et avantageusement située dans Lyon. S'adresser audit M^e Laval. (4895)

A vendre ensemble ou séparément.

UNE MAISON ET TERRAIN situés aux angles des rues de la Liberté et de Condé. Cette propriété est susceptible de grandes améliorations.

S'adresser au propriétaire du café de la Terrasse, rue de la Liberté, ou en l'étude de M^e Duguey, notaire à Lyon, rue du Plat, n. 2. (739)

A vendre.

COFFRE-FORT, de Fichet, de Paris, à plusieurs combinaisons;

PRESSE AVEC SON MEUBLE, de Tarpin-Brémal, des Lyon, à copier les lettres. S'adresser rue Désirée, n. 19. (791)

A vendre.

UN FONDS D'ÉPICERIE ET DE CABARET, situé dans le quartier des Jacobins.

S'adresser à M. Brosse, agent d'affaires, rue Quatre-Chapeaux. (800)

A vendre.

DEUX BILLARDS A LA MODERNE, l'un neuf et l'autre de rencontre.

S'adresser à M. Berger, cafetier, quai Saint-Vincent. (802)

AVIS.

ON DEMANDE PLUSIEURS JEUNES GENS intelligents et d'une mise décente pour leur confier des emplois. Inutile de se présenter sans les meilleurs renseignements.

ON DEMANDE UNE FILLE ou VEUVE pour prendre les intérêts d'une seule personne âgée.

S'adresser rue de la Barre, 11, au 1^{er}. (801)

COMPAGNIE ROYALE D'ASSURANCES

SUR LA VIE,

Autorisée par ordonnance du roi.

Capital social : 15,000,000.

FONDS PLACÉS : 12,000,000.

ASSOCIATIONS MUTUELLES.

SITUATIONS AU 31 DÉCEMBRE 1841.

Société dont le terme est fixé au 31 décembre 1848 :

Souscriptions : 1,677 ;

Capitaux souscrits : 4,072,400 f. 30 c.

Société dont le terme est fixé au 31 décembre 1853 :

Souscriptions : 2,723 ;

Capitaux souscrits : 8,883,602 f. 61 c.

Société dont le terme est fixé au 31 décembre 1858 :

Souscriptions : 720 ;

Capitaux souscrits : 2,396,694 f. 87 c.

Agents-général à Lyon : MM. J. BONToux et C^e, place de la Comédie, n. 14. (5385)

HOTEL

DU GRAND-AIGLE,

ANCIENNEMENT L'ÉCU DE FRANCE,

Rue du Rhône, 91, à Genève.

TENU

PAR J. BLANQUIN.

Cet hôtel, qui vient d'être reconstruit et meublé entièrement à neuf, a été considérablement augmenté d'un grand nombre de chambres, et sa position à proximité des bureaux de messageries et des bateaux à vapeur offre une grande commodité à MM. les voyageurs. M. Blanquin espère que les personnes qui l'ont honoré jusqu'à présent de leur confiance voudront bien la lui continuer, et il ne négligera rien pour la justifier tant par la propreté de ses appartements que par le bon service de table et la modicité de ses prix.

L'hôtel est pourvu de remises et d'écuries. Il est ouvert depuis le 1^{er} juin courant. (755)

EAUX MINÉRALES

SALINES ET SULFUREUSES

D'URIAGE,

PRÈS GRENOBLE (ISÈRE).

Situé à douze heures de Lyon et à une heure de Grenoble, au pied des Alpes du Dauphiné, si justement appelées la Suisse Française, dans un pays magnifique et d'un facile accès, l'établissement d'Uriage s'est élevé en peu d'années au rang des grands établissements thermaux de la France. Plusieurs hôtels vastes, commodes, pouvant recevoir cinq cents personnes et appropriés à toutes les fortunes; plusieurs restaurants; un riche cercle d'abonnement avec divers salons; enfin un système thermal complet et organisé sur une grande échelle, ne laissent rien à désirer, ni sous le rapport de l'administration des eaux, ni sous le rapport des commodités et des agréments de la vie.

Quant aux propriétés médicinales des eaux, il suffit de rappeler que, par leur nature à la fois sulfureuse et saline, purgative, elles sont tout-à-fait spéciales contre les maladies de la peau; qu'elles jouissent d'une grande vertu contre les affections scrofuleuses, rhumatismales, nerveuses, contre les inflammations chroniques et les écoulements des muqueuses, les engorgements des jointures, etc., et que les enfants faibles, peu développés, même rachitiques, en éprouvent des effets très-salutaires.

La saison commencera le 1^{er} juin. On peut écrire (en affranchissant) à M. le receveur des Bains, à Uriage (Isère). (5568)

REMÈDE INFALLIBLE

CONTRE LES

ÉCOULEMENTS RÉCENTS ET ANCIENS.

L'INJECTION de THÉZET, pharmacien à Avignon, guérit en cinq ou six jours, souvent plus tôt, rarement plus tard, les écoulements récents et anciens, fleurs, etc.

Dépôts : à Lyon, chez M. BRUNY, pharmacien, rue Lanterne, 15, et à la Pharmacie des Célestins. (7463)

DEPURATIF DU SANG.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront un guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. — A Vienne, chez M. Muret fils, épicière, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicière, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Roset, confiseur. — A Genève, chez Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (7138)

PHARMACIE ALYON, RUE PALAIS-GRILLET, 23.

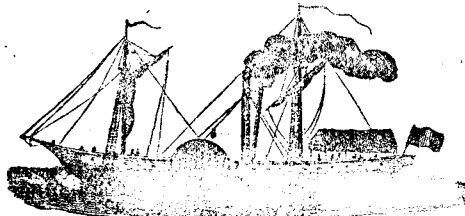
DÉPURATIF DU SANG

Pour la GUÉRISON des MALADIES SECRÈTES nouvelles ou anciennes, des Dartres, Gales rentrées, Affections rachitiques, rhumatismales, et de toute Acreté ou Vice du Sang et des Humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix : 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermezon, rue de la Comédie. (7381)



ANVERS

ET NEW-YORK,

TOUCHANT

A SOUTHAMPTON,

PAR LE STEAMER ROYAL BELGE

BRITISH-QUEEN

De 500 chevaux de force.

Capitaine, M. M. Keane.

Départs d'ANVERS le 7 juillet 1842 et le 7 septembre 1842.

Retours de NEW-YORK le 7 août 1842 et le 7 octobre 1842.

Fret : 100 fr. par tonneau et 5 0/0 par chapeau.

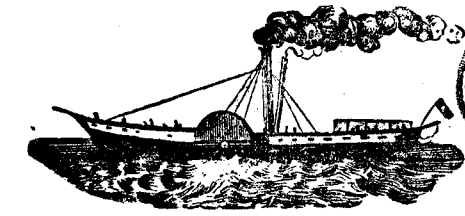
Nourriture à forfait : 5 guinées par personne. Par ordre exceptionnel du gouvernement belge, les marchandises de France ne seront pas ouvertes à la frontière de Belgique; elles devront être marquées des mots : Service gouvernemental de la BRITISH-QUEEN.

MM. les expéditeurs de Lyon, Saint-Etienne et Saint-Chamond peuvent compter sur tous les soins de l'administration pour les marchandises qu'ils expédieront par ANVERS.

Pour inscription du fret et passage, s'adresser : A Lyon, à MM. Jackson, Dufour et C^e, quai Saint-Clair, n. 7; A Paris, à M. A. Châteauneuf jeune, boulevard Montmartre, n. 8, agent de l'administration de la BRITISH-QUEEN pour la France. (5943)

L'EAU DE M. DESIRABODE,

Dentiste du roi, dont les qualités sont tellement connues, se trouve à Lyon chez MM. Petit, rue Neuve-des-Carmes, 1, et Maubrac, parfumeur, place des Terreaux, 8. (7994-6035)



LE CROCODILE, LE MARSOIN, LE MISTRAL, LE SIROCCO,

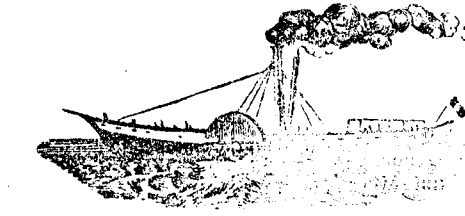
beaux bateaux à vapeur en fer.

d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux du Rhône sans exception,

Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône,

A 3 HEURES 1/2 DU MATIN.

S'adresser aux propriétaires, MM. BONNARDEL frères et FOUR, quai de l' Arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine à bord du bateau. (6561)



SERVICE

DE LYON A AIX-LES-BAINS ET CHAMBERY

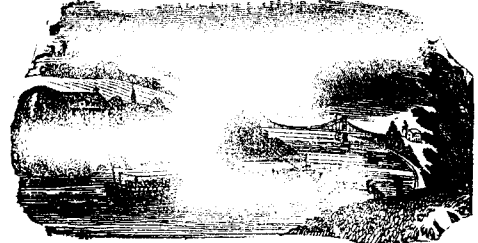
par bateaux à vapeur en fer.

TRANSPORTS DE VOYAGEURS ET MARCHANDISES.

Départs tous les jours (le dimanche excepté)

à 5 heures du matin.

Bureaux : cours d'Herbouville, 4. (6323)



BATEAUX A VAPEUR
LES AIGLES DU RHONE.

Entreprise de L. Breitmayer aîné et C^e.

Service spécial pour le Transport des Voyageurs

ENTRE

LYON ET VALENCE,

ABORDANT, TANT EN MONTANT QU'EN DESCENDANT,

DANS LES PORTS DE

VIENNE, CONDRIEU, SERRIÈRES, ANDANCE,

SAINT-VALLIER ET TOURNON.

Départs de Lyon les jours impairs de juin, à 11 heures du matin.

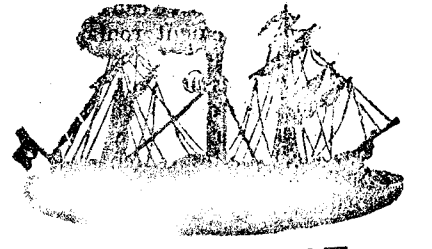
Bureaux de la Compagnie : place de la Charité, 12. (6811)

15 francs,
médicaments compris.

GUÉRISON RADICALE des maladies secrètes et de toutes celles qui émanent de la corruption des humeurs ou d'un vice dans le sang, par un TRAITEMENT VÉGÉTAL, sans copahu ni mercure, approuvé par MM. les anciens chirurgiens-majors de l'Hôtel-Dieu et de la Charité de Lyon.

CONSULTATIONS GRATUITES tous les jours, de dix à quatre heures; les dimanches et fêtes, jusqu'à midi.

Rue des Célestins, 8, au 1^{er}, allée du marchand de musique. (7216)



LE CYGNE,

SUPERBE BATEAU A VAPEUR NEUF,

PART DE

LYON POUR CHALON

TOUS LES JOURS IMPAIRS,

Du 11 au 20 juin, à 5 heures 1/2 du matin.

Les passagers trouveront, à bord de ce beau bateau d'une marche supérieure, des aménagements riches, élégants, vastes et commodes. La propreté et la bonne tenue le recommandent à la préférence de MM. les voyageurs qui veulent être bien et aller vite. (6684)

DU 21 AU 30 JUIN INCLUSIVEMENT,
LES HIRONDELLES

Dont la marche est supérieure à celle de tous les bateaux de la Saône.

SANS AUCUNE EXCEPTION,

PARTENT POUR CHALON

Tous les jours à 5 heures 2/2 du matin. (779)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS FILS, rue Poullailerie, 19.